

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 74-1550/SG/IAM portant interdiction de séjour.

n° 74-1550/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-  
MANS

Date de publication

9 octobre 1974

Numéro JO

n° 20 du 25/10/1974

Date du numéro

25 octobre 1974

### TEXTE INTÉGRAL

Le Séjour dans le District de Djibouti et dans les cercles de Tadjourah et d'Obock est interdit à Idriss Ali Ibrahim, né vers 1949, à Obock (T.F.A.I.), condamné le 7 janvier 1974 par le Tribunal supérieur d'appel de Djibouti, à un an d'emprisonnement et trois ans d'interdiction de séjour pour vol, écroué le 27 septembre 1973, libéré le 27 septembre 1974.